



**COMMUNE D'ETAGNIERES
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES**

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Objet : Demande d'un crédit d'ouvrage de 440'000.- TTC pour réaliser un accès complémentaire à la nouvelle halte provisoire du LEB via la création d'un passage piéton en traversée de la route cantonale 401 et des cheminements d'accès.

N° 28/03.2024 – Finances

Monsieur le Président,
Mesdames & Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances, représentées par Messieurs, Jean-Pierre Martin, Astrit Gashi et Karim Marlève a rencontré la Municipalité en date 21.02.2024 afin de recevoir des explications diverses relatives à l'objet du présent rapport.

M. Chatelan et M. Favre nous ont décrit les travaux à mettre en œuvre afin de garantir un accès sûr et attractif à la nouvelle gare (provisoire) du LEB ainsi que le coût estimé pour ces travaux.

Selon nous la variante proposée par la Municipalité dans sa demande de crédit est nécessaire et permet d'atteindre les objectifs de sécurité et de confort pour les habitants du village. Le financement de ces travaux permet donc aux usagers de se rendre à la gare mais également en direction de la Grande Salle de manière plus directe et en toute sécurité. Etant donné le large bassin de population concerné, en acceptant cette demande de crédit d'ouvrage nous participons à la cohésion du village.

Comme évoqué lors de la discussion avec les municipaux concernés, le budget mentionné dans le crédit d'ouvrage est un montant maximum qui pourra être grandement diminué en procédant aux travaux pendant la durée d'immobilisation du LEB cet été. D'autres économies substantielles pourront être effectuées en limitant la longueur du mur de soutènement voir même en diminuant le nombre de candélabres.

Il convient néanmoins, selon nous, de privilégier la variante la plus robuste avec mur de soutènement. Car cette variante offre les meilleures conditions d'accès pour les usagers et permet de demander une subvention cantonale.

Malgré l'aspect provisoire de cette gare, il est important de mentionner qu'une grande partie de ces aménagements est amenée à durer au-delà du début des travaux de la future gare souterraine. Seule la partie Nord devra être détruite au plus tôt courant 2027.

Il s'agit ici de travaux importants pour notre village car ils permettent d'intégrer la future gare, et offriront des accès simplifiés et sécurisés aux habitants.



**COMMUNE D'ETAGNIERES
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES**

C'est pourquoi, la Commission des Finances approuve la demande telle que présentée par la Municipalité dans son préavis No 28/03.2024.

Elle propose donc au Conseil communal d'Etagnières :

- **d'accepter la demande de crédit d'ouvrage de 440'000.- CHF telle qu'elle figure dans le préavis municipal no 28/03.2024**

Etagnières, le 26.02.2024

Au nom de la Commission des Finances

Jean-Pierre Martin
Président

Alexis Bruttin
Vice-président

Astrit Gashi
Membre

Karim Marlève
Suppléant